



© AGSE - droits réservés - www.scoutorama.org

### > Mon sac à dos



### > Les articles liés

- [Une belle croix](#)
- [Un éclairage pour l'oratoire](#)
- [Prière des chefs de patrouille](#)

### > Le camp virtuel



## > Les articles

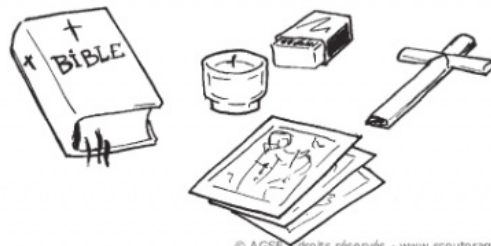
# > Coin prière portatif

### Y a-t-il quelque chose à mettre absolument ?

Le seul "objet" absolument indispensable, c'est la **Bible**. Parce que la Parole de Dieu est première et que la Bible nous la transmet. Lorsque vous préparez **un temps de prière**, pensez à toujours y intégrer un passage, même très court de la Bible. **Que met-on alors ?**

Avec la Bible, mettez un bougie, qui rappelle que le Christ est la Lumière, des allumettes et une croix (lors d'un camp tu pourras fabriquer **une belle croix**. Préférez une croix toute simple, ou, si vous avez la chance d'en trouver, un Christ Pantocrator (c'est à dire un Christ glorieux).

Bien sûr, vous pouvez y ajouter une icône, une image, une statuette... mais ne surchargez pas ! Vous ne priez pas mieux avec trois images qu'avec une seule ! En revanche, variez l'image au fil du temps.



© AGSE - droits réservés - www.scoutorama.org

### Concrètement comment faire ?

Une solution (il y en a d'autres) est de faire un petit **coffret en bois** léger verni. Sous le couvercle, fixez une pochette transparente et glissez-y une image du jour. A l'intérieur, mettez la Bible, une bougie et des allumettes, une croix.

Quand vous voudrez prier, ouvrez le coffret et mettez-le debout : l'image apparaîtra, la croix pourra se poser contre le fond du coffret et la bougie, posée devant sera un peu protégée du vent.



© AGSE - droits réservés - www.scoutorama.org

### Une remarque

Au camp, vous avez le temps et vous êtes dans la nature : prenez le temps de faire un beau **coin prière**, avec des fleurs, des mousses, du bois, des pierres... Ne "plaquez" pas sur une souche votre oratoire portatif, adaptez-vous à votre environnement. "*Le scout voit dans la nature l'oeuvre de Dieu*" : quelle meilleure introduction à la prière ?

**Auteur :**  
**Droits réservés AGSE (Sd'E n°204)**  
**Publié le 31 octobre 2008**

